



03 72 29 28 27

Séance du Conseil Municipal de WALDHOUSE du 07 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le septième jour du mois de juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **1^{er} JUILLET 2026**, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, **Maire**, en Mairie, salle de Réunion, constatant que le quorum est atteint.

Nombre de Conseillers élus : **11**

Quorum : **6**

Nombre de Conseillers en fonction : **11**

Conseillers présents : OLIGER Emile – FABING Christiane – ROTH Albert – PAPAMA-COUNTIAMA Manuella – BERND Antoine – ZAHM Norbert – HENRICH Catherine – FABING Sonia – KIRSCH Alexandre – HUTH Marianne.

Conseillers excusés : CRAMER Jean-Luc.

M. CRAMER a donné procuration à Mme HUTH.

Secrétaire de séance : M. HENNER Anthony

DCM N°202638 Désignation du secrétaire de séance

VOTANTS : 11	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de Waldhouse est invité à nommer un/une secrétaire de séance.

Conformément aux articles L.2541-6 et L.2541-7 de ce même code applicable dans les départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et de la Moselle, le Conseil municipal désigne son secrétaire qui peut être un agent de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DESIGNE** Monsieur Anthony HENNER, secrétaire général de mairie pour remplir cette fonction.

DCM N°202639 ONF – PREVISION DES COUPES 2027

VOTANTS : 11	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Entendu l'exposé fait par M. BACH Lucas, Technicien ONF,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte l'état des prévisions des coupes 2027 et décide de la destination des coupes comme suit :

Coupes parcelles n° 1.i8, 2.u, 3.u, 14.a8 et 3.u et produits accidentels :

- VENTE DE GRUMES FACONNEES et VENTE AMIABLE sur pied ou DELIVRANCE des houppiers :
 - Confie la maîtrise d'œuvre à l'ONF pour les travaux forestiers.
 - Autorise le Maire à signer le devis de maîtrise d'œuvre, les devis de travaux d'abattage et de débardage et à fixer les délais aux différents intervenants.

- Les grumes seront venues par l'ONF, par vente, par appel à la concurrence, à l'amiable, en bloc, à l'unité de produits ou rattachés à un contrat d'approvisionnement (prélèvement de 1% pour frais de gestion) selon les essences et les qualités.
- Confie à l'ONF la matérialisation le dénombrement et la réception des lots de bois de chauffage, suivant le tarif de la prestation conventionnelle.
- Le prix d'évaluation des lots de menus produits vendus à la mesure est fixé à **20,00 €** par stère.
- Confie à l'ONF le lotissement et le suivi des lots de menus produits selon le tarif de la prestation conventionnelle.

Pour rappel :

Concernant les parcelles 1,2 et 3 – coupes à façonner, une recette brute est estimée à 12 374,00 €

Pour les parcelles 14 et 27 – coupes en vente sur pied et cessions de menus-produits, une recette brute est estimée à 5 054,00 €.

Soit 17 458 euros de recettes brutes auxquels sont décomptés 8 250 euros de frais d'exploitation et gardiennage.

⌘ Recette attendue pour 2027 : 9 208 euros.

DCM N°202640 ONF – TRAVAUX D'EXPLOITATION 2026 - 2027
--

VOTANTS : 11	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Waldhouse :

Vu les devis présentés par le technicien ONF relatif à une prestation d'exploitation, débardage de bois sur pied ; Pour rappel : Deux entreprises ont candidaté pour procéder aux travaux d'exploitation.

Devis 1 : RG de M. GEROLD de Bousseviller pour 6 500,00 euros

Devis 2 : Société ERCKER de BURBACH pour 5 934,00 euros

- DECIDE de retenir le devis le moins-disant présenté par la Société ERCKER de Burbach, d'un montant estimé à 5 934,00 € TTC.
- Charge M. Lucas BACH, Technicien ONF d'en informer le prestataire retenu ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la bonne exécution de la présente délibération.

DCM N°202641 – ONF – ETAT D'ASSIETTE 2028
--

VOTANTS : 11	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Waldhouse :

- Approuve l'inscription à l'Etat d'Assiette pour l'exercice forestier 2028 des coupes réglées suivantes : **Parcelles 9.u, 10.u, 15.u et 16.u.**
- Demande l'inscription à l'Etat d'Assiette pour l'exercice forestier 2027 de coupes non réglées suivantes : **Produits accidentels**

DCM N°202642 Arrêt du Procès-Verbal de la séance du 20 MAI 2026
--

VOTANTS : 11	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------------	-----------	------------	----------------

M. le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 20/05/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 20 mai mentionnée,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 20 mai 2026 et autorise Monsieur le Maire et la Secrétaire de séance à signer le registre

DCM N°202643 REGIE MUNICIPALE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

VOTANTS : 11	POUR : 0	CONTRE : 0	ABSTENTION : 11
--------------	----------	------------	-----------------

Lecture est faite du courriel du Comptable Public dans le cadre des locations de salle, et dans la perspective du retrait du chèque, il est fait part à la Commune de la possibilité pour les cautions de faire une emprunte de CB de la même manière que lorsque vous louez un véhicule.

Pour ce faire, les conditions doivent être comme suit :

- 1/ Avoir une régie qui autorise les encaissements en CB ;
- 2/ Ouvrir un compte DFT ;
- 3/ Vous équiper d'un TPE ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **s'abstiennent et décident de reporter à une séance ultérieure** la mise en place éventuelle d'un TPE auprès des régies de la Collectivité, après prise de renseignements complémentaires.

DCM N°202644 TAXE D'AMENAGEMENT
--

VOTANTS : 11	POUR : 9	CONTRE : 2	ABSTENTION : 0
--------------	----------	------------	----------------

Vu l'article L. 331-1 du code de l'urbanisme

Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n°2023-165 du 7 mars 2023 procédant au transfert des dispositions réglementaires relatives à la taxe d'aménagement et à la taxe d'archéologie préventive dans les annexes 2 et 3 au code général des impôts,

Le conseil municipal de Waldhouse, après en avoir délibéré et procédé à un vote

Décide d'instituer la taxe d'aménagement.

Décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 2% sur le territoire de Waldhouse.

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

DCM N°202645 PARKING LOTISSEMENT

VOTANTS : 11	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2
--------------	----------	------------	----------------

Monsieur le Maire expose la possibilité d'une création d'un parking dans le cadre de sécurisation et sécurité routière au niveau du lotissement. Mme HUTH et M. CRAMER s'abstiennent.

Le conseil municipal de Waldhouse, après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter la société MK Etudes pour la réalisation d'un devis estimatif sur la réalisation dudit projet ;
- d'acquérir la parcelle 570738 02 0048 d'une surface de 60m² par acte notarié ;

DCM N°202646 CUISINE LOGEMENT 1 MAIRIE

VOTANTS : 11	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
--------------	-----------	------------	----------------

Madame la Première Adjointe a sollicité plusieurs entreprises pour réaliser des devis estimatifs pour le remplacement de la cuisine du logement 1 de la Mairie. L'entreprise Antoine et la société Kocher – EP CONCEPTIONS de Bitche.

Mme FABING présente le devis 638/1/1 reçu par la société KOCHER ainsi que les différents éléments nécessaires pour un montant total de 6 250,00 euros TTC livrable en septembre, pose/montage et électroménager inclus.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis présenté

DCM N°202647 CUISINE MAIRIE

VOTANTS : 11	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour l'acquisition d'un frigo, d'un four électrique et présente les devis de l'entreprise SCHMIDT de Bitche en ce sens ;

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise SCHMIDT et acquérir pour le compte de la Commune de Waldhouse

- un frigo ;
- un four électrique ;
- une cafetière ;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 13 juillet 2026

Transmis au Représentant de l'Etat par Acte le 29 juillet 2026

En Mairie, le 13 juillet 2026

Le Maire,
Emile OLIGER

Le Secrétaire de séance
Anthony HENNER